



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interdépartementale  
des Routes Nord-Ouest**

District Manche-Calvados

Pôle Gestion de la Route

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)  
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL (DPRN)**

**Commune de SAINT-MARTIN DES ENTREES**

La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest en charge de la gestion de la route nationale 13 (RN13) dans le département du Calvados, met à disposition aux particuliers et aux entreprises agricoles, un terrain du Domaine Public Routier National (DPRN), d'une surface de 8 610,00 m<sup>2</sup>, situé sur la commune de SAINT-MARTIN DES ENTREES, en vue de l'exploiter afin de produire du foin via des travaux de fauchage.

L'occupation sera accordée, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire au sein de la parcelle concernée. Elle sera conditionnée à la délivrance d'un titre et soumise au paiement d'une redevance domaniale.

Le bénéficiaire de l'autorisation devra s'engager à respecter les conditions suivantes :

- accès à la dépendance uniquement par celui indiqué au plan annexé à l'arrêté
- informer le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de sa présence sur la dépendance
- assurer l'entretien des pieds de clôture et fossés, si existant sur la dépendance
- ne pas stationner d'engin(s) ou de matériel(s) sur la dépendance en dehors des périodes de travaux (fauchage et chargement du foin)
- évacuer le produit de la fauche, au plus tard, 2 semaines après les travaux
- utiliser le produit de la fauche à des fins personnelles et non commerciales

Cette demande entre dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, en particulier de l'article 2121-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et constitue ainsi une demande d'occupation spontanée.

Toutes les informations pratiques concernant la mise à disposition de ces terrains (localisation, caractéristiques, règlement d'occupation, durée d'occupation et montant de redevance) sont disponibles en appelant le **02 31 51 66 90**.

Concernant les informations sur cette parcelle, vous pouvez contacter le centre gestionnaire de ce site, soit par téléphone au **06 63 37 52 00** ou par courriel à **christophe1.mallet@developpement-durable.gouv.fr**

Les candidatures pourront être transmises, avant le **10 septembre 2025 à 16h00** soit par courrier postal à l'adresse suivante :

**DIRNO**  
**CEI de Bayeux**  
**Hameau de Damigny**  
**14400 SAINT MARTIN DES ENTREES**

Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [cei-bayeux.pole-exploitation.district-manche-calvados.dirno@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cei-bayeux.pole-exploitation.district-manche-calvados.dirno@developpement-durable.gouv.fr)